

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de membres présents : 18
Nombre de votants : 18
Date de la convocation : 12 avril 2024
Date de publication : 30 avril 2024

Membres présents :

Monsieur Jean-Pascal FICHERE	Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE	Madame Marie-Rose GUIBELIN
Monsieur Dominique MICHAUD	Monsieur Christophe MONNERET	Monsieur Maurice HOFFMANN
Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Monsieur Jean-Yves ROY	Madame Isabelle MANGIN
Madame Nathalie JEANNET	Madame Séverine CALINON	Monsieur Jacques PECHINOT
Monsieur Olivier MEUGIN	Monsieur Jean-Luc CROISERAT	Monsieur Thomas RYAT
Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	Madame Hélène THEVENIN

Membres excusés :

Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Monsieur Dominique TRONCIN
Monsieur Bernard GUERRIN	Madame Joëlle LEPETZ	
Monsieur Grégory SOLDAVINI	Monsieur Julien STOLZ	

Décision DB20/24b

Objet : Subvention à l'association Atmosphérique pour l'organisation des Montgolfiades à Dole du 12 au 14 juillet 2024

Dans le cadre de sa politique de développement de l'attractivité du territoire et du tourisme, la Communauté d'Agglomération poursuit son soutien aux associations pour promouvoir son image.

L'association « Atmosphérique » organise les Montgolfiades de Dole du 12 au 14 juillet 2024.

Cet événement contribue à soutenir les enfants malades, handicapés et/ou en difficultés, tout en leur apportant des moments d'évasion, en leur offrant des baptêmes de l'air en montgolfière.

Ainsi, le Bureau Communautaire est appelé à se prononcer sur l'attribution d'une subvention à cette association d'un montant de 2 000 € pour l'organisation de cet événement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 000 € à l'Association Atmosphérique pour l'organisation des Montgolfiades à Dole du 12 au 14 juillet 2024,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention afférente ci-annexée.

SCRUTIN POUR : 18
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente décision sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances
- Pôle Actions Culturelles/Vie Associative
- Association Atmosphérique

Fait à Dole, le 24 avril 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Jean-Pascal FICHERE.

